



COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 21 MARS 2012

1. Compte administratif 2011

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Fonctionnement :	2 151 382,99 €
Investissement :	Résultat de l'exercice : 279 967,02 €
Restes à réaliser :	-311 308,44 €

2. Compte administratif 2011 – affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le résultat positif de 2 151 382,99 € en section de fonctionnement du compte administratif sera affecté comme suit :

Section d'investissement :	excédent de fonctionnement capitalisé : 312 000,00 €
Section de fonctionnement :	excédent de fonctionnement reporté : 1 839 382,99 €

3. Compte de gestion 2011

Le compte de gestion établi par le Trésorier des Matelles n'appelle ni observation ni réserve. Il est approuvé par le conseil municipal.

4. Compte administratif 2011 assainissement

Le conseil municipal approuve le compte administratif 2011 assainissement, reconnaît la sincérité des restes à réaliser et arrête les résultats définitifs qui s'établissent comme suit :

Exploitation :	1 530 773,66 €
Investissement :	Résultat de l'exercice : - 308 426,33 €
Restes à réaliser :	90 799,44 €

5. Compte administratif 2011 assainissement – affectation du résultat de la section d'exploitation

Le compte administratif 2011 assainissement présente un résultat positif en section d'exploitation de 1 530 773,66 €, qui sera affecté comme suit :

Section d'investissement :	excédent de fonctionnement capitalisé	309 000,00 €
Section d'exploitation :	excédent de fonctionnement reporté	1 221 773,66 €

6. Compte de gestion 2011 assainissement

Le compte de gestion assainissement établi par le Trésorier des Matelles est conforme au compte administratif et approuvé par le conseil municipal.

7. Compte administratif 2011 immeuble de bureaux

Le résultat du compte administratif 2011 de l'immeuble de bureaux s'établit comme suit :

Fonctionnement :	101 228,91 €
Investissement :	- 14 103,69 €

8. Compte administratif 2011 immeuble de bureaux – affectation du résultat de la section de fonctionnement

Le compte administratif immeuble de bureaux fait ressortir un résultat positif en section de fonctionnement de 101 228,91 € qui sera affecté comme suit :

Section d'investissement :	excédent de fonctionnement capitalisé :	15 000,00 €
Section de fonctionnement :	excédent de fonctionnement reporté :	86 228,91 €

9. Compte de gestion 2011 immeuble de bureaux

Le compte de gestion de l'immeuble de bureaux établi par le Trésorier des Matelles n'appelle ni observation, ni réserve. Il est approuvé par le conseil municipal.

10. Bilan annuel des acquisitions et cessions immobilières

Le conseil municipal prend acte du bilan des acquisitions et cessions immobilières réalisées durant l'année 2011.

11. Accueil collectif et familial petite enfance – tarification à compter du 1^{er} Avril 2012

Les tarifs de l'accueil collectif et familial petite enfance ont été adoptés avec effet à compter du 1^{er} avril 2012, en application des directives de la Caisse Nationale d'Allocations Familiales .

12. Débat d'orientation budgétaire

Dans le cadre de la préparation des budgets 2012, il a été débattu des orientations budgétaires envisagées. Le conseil municipal a pris acte des orientations budgétaires 2012 et du débat intervenu.

13. Camps d'été 2012 – détermination des tarifs

L'assemblée a adopté les tarifs des deux camps d'été : l'un en partenariat avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup du 9 au 14 juillet 2012, sur le Massif de l'Espinousse pour 25 adolescents âgés de 12 à 14 ans ; l'autre organisé par la commune du 15 au 20 juillet 2012, dans les Landes pour 15 adolescents âgés de 14 à 17 ans.

14. Multi-accueil collectif « les Lutins » - adoption du nouveau projet d'établissement

Le projet d'établissement, mis à jour et ajusté tous les cinq ans afin de tenir compte de l'évolution des besoins des familles et du fonctionnement de la structure, a été approuvé par le conseil municipal après validation par la Caisse d'Allocations Familiales de l'Hérault et la Direction de la Protection Maternelle Infantile et de la Santé.

15. Accord de partenariat pour le dépôt de conteneurs de collecte textile – signature d'une convention avec la Société Philtex et Recycling

Une convention sera établie avec la Société Philtex et Recycling permettant l'implantation de conteneurs de collecte de textiles usagés destinés à l'exportation dans des pays en voie de développement, revendus en friperie ou valorisés. Cinq lieux ont été retenus : rue de la Rompude sur le parking de l'école Valène, rue de Valène sur le parking du cimetière, avenue du Pic Saint-Loup sur le parking Nord de l'espace Georges Brassens, rue de la Colline au niveau de l'école maternelle du Patus, allée des Ecureuils.

16. Clôture du programme d'aménagement d'ensemble au lieudit «de Puech de Brissac »

Le conseil municipal a décidé la suppression du Programme d'Aménagement d'Ensemble au lieudit « Puech de Brissac » considérant le délai de réalisation des équipements publics fixé à 15 ans expiré et l'absence d'autorisation déposée et délivrée sur la partie du périmètre non aménagé.

17. Projet de Zone d'Aménagement Concerté «Puech de Brissac » - Délimitation du périmètre, approbation des objectifs et détermination des modalités de concertation

Une Zone d'Aménagement Concerté sera créée au lieudit « le Puech de Brissac » dont le périmètre d'étude et les objectifs ont été définis. Une large concertation sera mise en place.

18. Dénomination de rues nouvellement créées – modification du tableau

Le nouveau tableau dénommant les rues du village a été adopté.

19. Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup – convention portant exécution de prestations de services pour l'utilisation de la balayeuse année 2012

Une convention sera établie avec la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup portant sur la mise à disposition au profit de la commune du service de la balayeuse à raison de 76 journées par an.

20. Personnel territorial – modalités de gratification des stages d'une durée supérieure à deux mois

Les modalités de gratification des stages effectués dans la collectivité par des étudiants de l'enseignement supérieur, ne présentant pas un caractère industriel et commercial, ont été arrêtées et feront l'objet de convention entre l'établissement d'enseignement, le stagiaire et la collectivité.

21. Personnel communal – modification du tableau des emplois

Le nouveau tableau des emplois du personnel territorial a été adopté.

22. Informations sur les décisions prises par délégation du conseil municipal

Monsieur le Maire rend compte des décisions prises en vertu de la délégation du conseil municipal, en application de l'article L 2122-22 du C.G.C.T.

LE MAIRE



A handwritten signature in black ink, which appears to read "G. Vincent". The signature is written in a cursive style.

Georges VINCENT